



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

28 novembre 2023

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en présentiel le mardi 28 novembre 2023 à 9h30, sous la présidence de M. LAYRE Bernard.

Votants : 22 / Excusés, absents : 8.

B. LAYRE salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les participants.

Il remercie F. REGONDAUD et M. BEGUE-MAZA, F. MENU de leur présence ainsi que les deux secrétaires de séance, P. MARGOT et M. VAISSIERE. M. LAPORTE Jonathan se porte volontaire pour assurer le rôle de secrétaire de séance suppléant.

B. LAYRE accueille N. PETIT et P. CHERET et leur souhaite la bienvenue.

N. PETIT souhaite savoir s'il y a des oppositions à l'enregistrement de la séance ; pas d'objection. Concernant les questions diverses, elles seront traitées au fil de l'eau.

### Etaient présents :

- Membres ayant une voix délibérative

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

M. MENU Fabien	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
M. NUNN Philippe	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
Mme BEGUE MAZA Monique	Centre d'Information ou d'Orientation (C.I.O.)
M. LAYRE Bernard	Président de la Chambre d'Agriculture
M. UTHURRY Bernard	Conseiller Régional
M. CHAVIGNON Romain	Institut National de l'Origine et de la Qualité (I.N.A.O.)
M. BONNASSIOLLE Stéphane	Maire de Montardon

- **Représentants du personnel**

M. LAPORTE Jonathan	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme BRUN Geneviève	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme RAFFIN Céline	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. BIDLUN André	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme NOYES Marie-Bernadette	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme GOMES Véronique	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme VALLAT Françoise	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme LAGOUARDE Emily	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme HOURS Colette	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
M. ROTUREAU Denis	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole

- **Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales**

M. BARBE Christophe	Béarn Parents d'Elèves
Mme PEYNEAU Vanessa	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
M. VIDON Thomas	Représentant des apprenants
M. HERVE Didier	Représentant des anciens élèves
Mme DUFFILLON Isabelle	Représentante C.R.C.A.M. Pyrénées-Gascogne

• Membres ayant une voix consultative

Mme REGONDAUD Fabienne	Service Régional de la Formation et du Développement/ D.R.A.A.F
M. PETIT Nicolas	Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. LARRERE Jean-Luc	Agent comptable
Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire générale
Mme MIRASSOU Sandrine	Proviseure-adjointe du L.E.G.T.A. de Montardon
Mme ABELA Marie-Dominique	Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
M. CHERET Pierre	Proviseur du L.P.A. d'Orthez
Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. DABADIE Jean-Bernard	Directeur du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
Mme CONSUEGRA Sarah	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
M. BUREAU Arthur	Directeur de l'exploitation agricole d'Oloron-Sainte-Marie
M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
M. FUMAT Christophe	Responsable du S.A.C.D. Halle technologique
Mme LAPLACE NOBLE Karine	Responsable qualité et communication
Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
M. GARNIER Arnaud	Gestionnaire du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire du C.F.A. Hasparren
Mme COURTES Emilie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
Mme DOUCY Julie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
Mr. EGAL Benoît	Conseiller Principal d'Education du L.E.G.T.A. d'Orthez
Mme MARGOT Perrine	Secrétaire de séance
Mme VAISSIERE Muriel	Secrétaire de séance

**Etaient absents ou excusés :**

• Membres ayant une voix délibérative

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

Mme COULON Corinne	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Mme LARROUY Isabelle	Conseillère Régionale
M. CARRERE Thierry	Conseiller Départemental

- **Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales**

Mlle DUPUTS Léa	Représentante des apprenants
Mme BOUDASSOU Claudine	M.S.A.
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège	F.D.S.E.A.
M. BOCCARD Pierre-David	Confédération paysanne
M. BORDENAVE Sylvain	Jeunes Agriculteurs

- Membres ayant une voix consultative

Mme CUINE Marina	Responsable antenne du C.F.A. de Montardon
------------------	--

**1) P.V. du conseil d'administration du 23 juin 2023**

	P.V. du conseil d'administration du 23 juin 2023	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
--	--	--

**2) Vote Ordre du jour du CA du mardi 28 novembre 2023 – B. LAYRE**

<b>23-67</b>	Ordre du jour du conseil d'administration du 28 novembre 2023	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
--------------	---	--

**3) Rapport du directeur : Intervention de N. PETIT**

Les résultats aux examens sont très bons et particulièrement remarquables eu égard à la typologie des jeunes recrutés. L'établissement a un véritable savoir-faire dans la construction des savoirs, savoir-faire et savoir être permettant la montée en compétence de chaque apprenant.

L'activité globale de l'EPLEFPA, au regard de la décision modificative n° 2 présente une variation des fonds de roulement négative de 266 190 euros. Il a conscience que la prudence des collègues gestionnaires préserve l'EPLPEFPA d'une mauvaise surprise lors du compte financier. La somme de 266 190 euros apparaît comme le maximum de perte pour l'année 2023.

Les différentes formations proposées au sein des différents centres ont fait le plein excepté sur la filière agricole du LPA d'Orthez. Les formations adultes et par apprentissage sont toujours en progression. Il nous faudra poursuivre le travail fait au niveau du recrutement qui devra explorer de nouvelles formes.

Le conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a répondu favorablement aux projets portés par chaque exploitation. L'établissement va être subventionné à hauteur de 1,2 Million d'euros sur 4 ans. Au-delà des investissements futurs, les exploitations se sont inscrites dans divers projets d'expérimentations, renforçant leur position sur leur territoire (CASDAR Prairie, CASDAR resisth, PROJET, Euralis, Etc.).

N. PETIT aborde l'évolution des travaux au laboratoire. Les entreprises interviendront à partir de la semaine prochaine pour l'étanchéité. De plus, il affirme que la résidence étudiante sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

La confiance demeure pour l'année 2024 même si le Budget Primitif indique une variation de fonds de roulement négatif à hauteur d'environ 600 000 Euros, prévision marquée là encore du sceau de la prudence. Toutefois, il est à noter que cette variation est essentiellement due aux investissements envisagés pour l'année 2024.

N. PETIT informe l'assistance qu'un agent titulaire sera nommé au 1<sup>er</sup> septembre sur le poste de gestionnaire d'Oloron. A cette occasion, il en profite pour remercier P. MARGOT et C. GRECHEZ de venir en soutien sur le

LPA d'Oloron. N. PETIT rajoute que l'embauche d'un agent de catégorie B aura lieu le 4 décembre sur Oloron pour venir en aide aux collègues administratifs (réponse question diverse posée par les personnels).

#### **4) Intervention sur la communication : K. LAPLACE**

K. LAPLACE souligne l'obligation pour les centres de formation d'être certifiés Qualiopi et Qualiformagri (Loi du 5 septembre 2018). L'Agrocampus 64 est certifié avec l'AFNOR jusqu'en décembre 2024 puis s'engagera sur le Label Qualiformagri délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

K. LAPLACE souhaite améliorer la stratégie de communication sur deux points cruciaux : le recrutement sur les sites et la mise en avant de la marque AGROCAMPUS.

Les équipes tout public essayent d'être présentes et s'investissent au niveau des salons (8/9 dans l'année), de la Féminine de Pau et des journées portes ouvertes entre autres.

B. LAYRE demande si un déplacement au salon de l'Agriculture de Paris est prévu. K. LAPLACE répond favorablement ; cependant, aucun lycée ne sera présent ; seuls des représentants du C.F.A.

### **Point par centre et axe**

#### **5) LEGTA MONTARDON : Intervention de S. MIRASSOU**

##### **- Rapport LEGTA**

S. MIRASSOU signale la baisse des effectifs, en cette rentrée en particulier en 2de GT et STAV. En BTS, au regard de la conjoncture nationale, le recrutement est correct. Outre la 2de GT, c'est la filière aménagement qui est en difficulté tant en STAV qu'en BTS. Cependant, on remarque toujours d'excellents résultats avec 94% de réussite en juin 2023.

Au niveau des projets pédagogiques et culturels : Focus Bien Vivre au lycée et Focus Vet Sup Agri : module expérimental sur présentation des métiers d'ingénieurs agronomes et vétérinaires en lien avec la DRAAF, le Conseil Régional et 6 établissements agricoles de Nouvelle-Aquitaine du 21 au 23 novembre 2023. En outre, il existe un double projet à l'étude à mettre en place : sportifs de haut niveau et projet musique.

Concernant la coopération internationale, il est à souligner de nombreux projets, départ d'enseignants et accueil de délégations ; l'objectif étant de multiplier par deux les mobilités élèves de l'an passé.

##### **- Présentation des délibérations du LEGTA MONTARDON**

<b>23-68</b>	Organisation pédagogique des voyages- Année scolaire 2023/2024 – LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-69</b>	Financement des voyages - Année scolaire 2023/2024 – LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

Les élus des enseignants émettent des doutes sur l'opportunité de passer à la semestrialisation. J. LAPORTE, pour le SNETAP-FSU fait valoir que des études portées par son syndicat ne montrent pas que la semestrialisation est porteuse de réussite tant pour les apprenants que pour les équipes pédagogiques.

C. RAFFIN pour le SNETAP-FSU surenchérit concernant la semestrialisation à Montardon en évoquant un manque de concertation général des équipes des différents BTS. S. MIRASSOU lui répond que c'est une décision de l'équipe de BTS AP. Elle rappelle que cette proposition a été évoquée en CI.

<b>23-70</b>	Semestrialisation en BTSA – LEGTA de Pau-Montardon	<b>2 votes contre</b>
<b>23-71</b>	Modification des dates de stages – année 2023-2024 – LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-72</b>	Convention d'adhésion au groupement Educado pour l'année 2024 – LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-73</b>	Dons pour l'année scolaire 2023-2024 – LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-74</b>	Création d'un emploi de service civique au LEGTA de Pau-Montardon, rémunéré sur le budget de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-75</b>	Modification d'un emploi de droit public au LEGTA de Pau-Montardon, rémunéré sur le budget de l'EPLFPA (Présentée par V. AUDURIEAU)	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

#### 6) **LPA OLORON : Intervention de M-D ABELA**

##### - Rapport LPA

Tout d'abord, M-D. ABELA tient à remercier Mesdames C. GRECHEZ et P. MARGOT pour leur présence et leur aide, sur le site d'Oloron ; le poste de Gestionnaire étant à ce jour, toujours vacant.

M-D. ABELA souligne les résultats très satisfaisants avec un taux de réussite global de 92% collège et lycée confondus (12 mentions au DNB et 32 mentions au Bac Pro) et les multiples projets culturels via Pass Culture.

En outre, sur le plan de la coopération internationale : Poursuite des mobilités de stage en Espagne et Finlande – Participation aux Erasmus Day's à Libourne le 12 octobre- Sollicitation de la région NA pour participer au 3ème forum Transpyrénéen de la jeunesse en mars ou mai 2024.

Enfin, M-D. ABELA remercie la Région de s'associer aux projets de travaux et d'équipements.

##### - Présentation des délibérations du LPA OLORON

<b>23-76</b>	Organisation pédagogique des voyages - Année scolaire 2023/2024 - LPA d'Oloron-Sainte-Marie	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-77</b>	Financement des voyages - Année scolaire 2023/2024 - LPA d'Oloron-Sainte-Marie	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-78</b>	Participation au BAFA pour l'année scolaire 2023-2024 - LPA d'Oloron-Sainte-Marie	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-79</b>	Convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves de BAC PRO – LPA d'Oloron-Sainte-Marie	<b>2 votes contre</b>

J. LAPORTE pour le SNETAP-FSU demande la modification concernant la convention de stage.

Il veut rajouter une mention liée à la responsabilité au professeur référent.

M. le Directeur l'informe qu'il n'appartient pas à l'EPLEFPA 64 de la modifier mais lui assure que ses remarques seront remontées aussi bien au niveau de la DRAAF que du Ministère au travers du compte-rendu du CA. Mme REGONDAUD acquiesce.

<b>23-80</b>	Calendrier des Périodes de Formation en Milieu Professionnel et des stages - Année scolaire 2023-2024 - LPA Oloron-Sainte-Marie	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-81</b>	Dons pour l'année scolaire 2023-2024 - LPA d'Oloron-Sainte-Marie	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

Le Directeur profite pour répondre à la question diverse posée par les personnels concernant la situation en informatique sur le site du LPA d'Oloron.

Après que J. LAPORTE pour le SNETAP-FSU ait précisé les tenants et les aboutissants de cette question, N. PETIT et M-D. ABELA précisent que le réseau informatique a été mis à niveau, et qu'il existe un travail en complémentarité entre le professeur TIM et les TFR IBA de Montardon et d'Orthez afin que l'ensemble des utilisateurs aient accès à un outil numérique fiable.

#### **7) LPA ORTHEZ : Intervention de P. CHERET**

##### **- Rapport LPA**

P. CHERET aborde le très bon taux de réussite équivalent à celui de l'année dernière et tient à féliciter les élèves ainsi que les équipes qui les ont accompagnés.

Il souligne que la rentrée scolaire au LPA d'Orthez a été principalement marquée par deux éléments : l'augmentation de l'effectif global de l'établissement concomitamment à une progression du pourcentage de filles dans les effectifs puis au niveau des R.H. En effet, le lycée d'Orthez compte 36 personnes, 33,5 ETP dont 22 fonctionnaires (Etat et Région), 8 contractuels et 6 agents sur budget (changement de proviseur et l'arrivée de deux enseignants contractuels en disponibilité de la fonction publique).

En outre, afin d'améliorer la visibilité et l'identification de l'établissement auprès de collègues de l'EN, un travail spécifique sera entrepris avec la ZAP pour le 64 et directement avec les collègues pour le 40 (renforcement des mini-stages et des visites de groupes d'élèves et/ou d'enseignants).

Enfin, le lycée d'Orthez reste en attente d'attribution de crédits, suite à la demande prioritaire faite au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine concernant la réfection du plateau sportif commun avec le lycée Francis James.

##### **- Présentation des délibérations du LPA ORTHEZ**

<b>23-82</b>	Organisation pédagogique des voyages -Année scolaire 2023/2024 - LPA d'Orthez	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-83</b>	Financement des voyages -Année scolaire 2023/2024 LPA d'Orthez	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-84</b>	AMI Sciences Grandeur Nature – LPA d' Orthez	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-85</b>	Projets Éducatifs – LPA d' Orthez	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

<b>23-86</b>	Convention Tripartite pour l' utilisation des équipements sportifs de la ville d' Orthez – LPA d' Orthez	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-87</b>	Sortie d' inventaire – LPA d' Orthez	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-88</b>	Vente de matériel – LPA d' Orthez	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-89</b>	Acceptation de dons – LPA d' Orthez	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-90</b>	Convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves de BAC PRO – LPA d'Orthez	<b>2 votes contre</b>

J. LAPORTE pour le SNETAP-FSU évoque à nouveau les mêmes arguments que lors de la présentation de la délibération n°79.

N. PETIT lui rappelle que c'est le Directeur de l' EPLEFPA64 qui endosse la responsabilité avant les enseignants référents au sujet de la convention signée.

Suite à une des questions diverses des représentants, sur le dispositif "Pacte" pour les enseignants, N. PETIT réaffirme que les lettres de mission ne peuvent être diffusées car résultent de l'activité professionnelle d'un agent. Mme REGONDAUD corrobore les propos de N. PETIT.

N. PETIT rassure J. LAPORTE concernant le suivi le plus rigoureux de ce dispositif. En effet, l'utilisation du logiciel GUEPARD permet entre autres, l'identification de l'activité des agents concernés par le PACTE enseignant.

#### **8) CFA DES PYRENEES ATLANTIQUES : Intervention de S. CLEMENT**

##### **- Rapport CFA**

S. CLEMENT indique que les résultats sont en augmentation sur 2023 avec 91% de réussite contre 82% en 2022 ; ainsi que les effectifs, à hauteur de 447 élèves en 2023 contre 411 en 2022 pour un taux de rupture de 4.6%.

Concernant les projets, il est à noter le renouvellement de la Labellisation régionale et de la certification Qualiopi/Qualiforagri ainsi que de l'ouverture BTSA ACSE en septembre 2024 entre autres.

##### **- Présentation des délibérations du CFA DES PYRENEES ATLANTIQUES**

<b>23-91</b>	Organisation pédagogique des voyages -Année scolaire 2023/2024 - CFAA 64	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-92</b>	Financement des voyages - Année scolaire 2023/2024 – CFAA 64	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-93</b>	Mobilité ERASMUS + - CFAA 64	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-94</b>	Création de formation - CFAA 64	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

<b>23-95</b>	Modification d'emplois de droit public au CFAA 64, rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-96</b>	Création d' emploi de droit public au CFAA, rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

### 9) CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES : Intervention de J-B. DABADIE

- Rapport CFPPA

J-B. DABADIE pointe du doigt la difficulté à recruter en agroalimentaire notamment. N. PETIT rappelle qu'en période de taux de chômage faible, les activités des CFPPA sont toujours en forte diminution d'activité.

J-B. DABADIE souligne que l'Agrocampus64 a été certifié Qualiopi et Quaiformagri fin décembre 2021 pour 3 ans. De plus, un audit interne, un bilan annuel et un audit de surveillance ont été réalisés en octobre et novembre 2023.

Concernant les chantiers actuels, le CFPPA reste en attente d'attribution, suite aux réponses aux appels d'offre du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine sur les formations en aménagement paysager, élevage, installation agricole et sur le dispositif « Habilitation service public ». Des actions sont en cours avec la profession et les partenaires prescripteurs, pour activer les recrutements sur les formations de salariés en viticulture-arboriculture, industrie agro-alimentaire et bergers-vachers transhumants.

- Présentation des délibérations du CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES

<b>23-97</b>	Organisation pédagogique des visites SIL OVIN 2023/2024 – CFPPA 64	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-98</b>	Financement des visites SIL OVIN 2023/2024 – CFPPA 64	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-99</b>	Changements de rémunération des emplois de droit public sur le CFPPA des Pyrénées Atlantiques rémunérés sur le budget de l' EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

### 10) EXPLOITATION MONTARDON : Intervention de S. CONSUEGRA

- Rapport EXPLOITATION

S. CONSUEGRA évoque l'existence de trois ateliers : lait, viande et production végétale.

B. LAYRE lui demande si l'exploitation a été touchée par la MHE qui est une maladie qui impacte fortement le monde agricole ; cependant, si les signes cliniques sont détectés assez tôt, cela peut être soigné rapidement.

S. CONSUEGRA répond seulement deux cas sans extrême gravité et que le protocole a été mis en place assez rapidement avec les services vétérinaires.

Au niveau des projets, S. CONSUEGRA en désigne deux : celui sur la mise aux normes du stockage d'effluents d'élevage. Le dossier a été déposé pour un montant de 300 000 € TTC avec un financement de la Région de

60% et 40% en autofinancement et nous avons reçu l'approbation de la commission permanente du 06 Novembre du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Le second projet concerne les aménagements des pâtures. L'exploitation sera éligible à investir en 2024 à hauteur de 96 000 € TTC financé à 60% par la Région et à 40% en autofinancement.

- Présentation des délibérations de l'EXPLOITATION MONTARDON

<b>23-100</b>	Sortie Inventaire – Exploitation Agricole du LEGTA Montardon	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-101</b>	Changement de rémunération d'un emploi de droit privé à l'exploitation agricole de Montardon, rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

### **11) EXPLOITATION OLORON : Intervention de A. BUREAU**

- Rapport EXPLOITATION

A. BUREAU pointe du doigt une bonne année 2023, pour l'atelier brebis laitières puis présente les filières bovin viande et productions animales.

Le projet d'investissement principal en 2024 concernera la bergerie avec un financement de la Région à hauteur de 60%.

- Présentation des délibérations de l'EXPLOITATION OLORON

<b>23-102</b>	Sortie d' inventaire – Exploitation agricole d' Oloron Sainte Marie	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
---------------	---	---

### **12) EXPLOITATION ORTHEZ : Intervention de L. DEPLAUDE**

- Rapport EXPLOITATION

L. DEPLAUDE présente les filières Bovins, Canards, Productions végétales. Il souligne que deux cas MHE ont été détectés sur le troupeau mais sans gravité et que l'année a été également marquée par la grippe aviaire fin mai mais avec une reprise de la production début juillet.

L'année 2024 s'annonce chargée en projet avec la construction du pôle pédagogique sur l'exploitation. Les travaux sont programmés pour juin 2024 pour une livraison en janvier 2025.

Le second projet concerne l'aménagement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage palmipèdes. Le permis a été déposé en octobre et sous couvert de la procédure des marchés publics, les travaux sont prévus début 2024.

- Présentation des délibérations de l'EXPLOITATION ORTHEZ

<b>23-103</b>	Investissement non structurant Exploitation Agricole Orthez	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
---------------	---	---

### **13) ATELIER TECHNOLOGIQUE : Intervention de C. FUMAT**

- Rapport ATELIER TECHNOLOGIQUE

Au niveau pédagogique, C. FUMAT fait part de l'accueil de BTS du CFFA ; des CAP du GRETA et des premières Transfo du Lycée.

Il fait remarquer que le planning de la halle est de plus en plus rempli grâce au développement de la location des ateliers à différents producteurs cherchant des locaux pour transformer leurs produits : transformation laitière, végétale ou bien encore carnée. Le volume de production de la halle est en augmentation constante tout comme le chiffre d'affaire de la boutique depuis 2021. En effet, avec une estimation de 69 000 € à fin 2023, la halle est sur une progression de +37 % en 3 ans.

C. FUMAT précise que l'acceptation du passage de la halle en centre constitutif serait un réel atout quant au bon fonctionnement de celle-ci. Enfin, pour les projets, il s'agit d'achat d'investissements sur des machines afin de mieux optimiser les volumes de productions avec l'aide financière de l'Agrocampus64.

- Présentation des délibérations de l'ATELIER TECHNOLOGIQUE

<b>3-104</b>	Demande de transformation du SACD Halle Technologique en centre constitutif de EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
--------------	---	---

### **14) EPLFPA : Intervention de N. PETIT**

- Présentation des délibérations du EPLFPA

<b>23-105</b>	Ester en justice	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-106</b>	Passation de conventions, de contrats et de Marchés	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-106 bis</b>	Modification des emplois de droit public d'accompagnant d' élèves en situation de handicap rémunérés sur le budget de l' EPLFPA	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

Le Directeur précise qu'au regard des questions diverses posées, l'établissement s'est conformé aux dispositions budgétaires qui s'imposaient à lui en l'occurrence le versement de la prime ISOE, de la prime GIPA et de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

En d'autres termes, l'ensemble des bénéficiaires qui entraînent dans le cadre légal prévu à ces primes y en a eu l'accès.

<b>23-107</b>	Fermeture administrative Présenté par V. AUDURIEAU	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-108</b>	Démarche qualité pour les CFAA 64 et CFPPA Présenté par K. LAPLACE	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

<b>23-109</b>	Commission d'Appel d'Offre	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
---------------	----------------------------	---

Il est demandé aux membres présents, si cinq d'entre eux souhaitent intégrer cette C.A.O. E. LAGOUARDE, C. RAFFIN, M-B. NOYES, et D. ROTUREAU et J. LAPORTE se désignent.

<b>23-110</b>	Rapport du Directeur	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-111</b>	Admissions en non-valeur	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

J-L LARRERE souligne que le taux de recouvrement de l'établissement reste très satisfaisant.

#### **15) EPLFPA APPROCHE FINANCIERE AGENCE COMPTABLE : Intervention de J-L. LARRERE**

- Présentation des délibérations du EPLFPA GESTION

<b>23-112</b>	Régularisation de capital social – Exploitations agricole de Montardon et d'Oloron-Sainte-Marie	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-113</b>	Régularisation de capital social – Exploitation agricole de Montardon	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

J-L LARRERE émet l'hypothèse de revendre ces parts sociales puisque l'établissement ne produit plus de kiwis. B. LAYRE souhaiterait de son côté les conserver, et ce au regard d'une éventuelle reprise de cette activité à l'avenir.

<b>23-114</b>	Régularisation de capital social – Exploitation agricole de Montardon	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
<b>23-115</b>	Régularisation droit de paiement unique – Exploitation agricole de Montardon	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité

#### **16) EPLFPA BUDGETAIRE : Intervention de V. AUDURIEAU**

- Rapport BUDGETAIRE

Se reporter aux documents concernant la Décision Modificative de la délibération 23-118 et à celui du Budget Primitif 2024 de la délibération 23—19 de ce procès-verbal.

- Présentation des délibérations du EPLFPA GESTION

<b>23-116</b>	Régularisations diverses – LEGTA de Pau-Montardon et SACD Halle Technologique	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
---------------	---	--

N. PETIT souhaite réarmer financièrement l'atelier agroalimentaire pour lui permettre de faire des investissements à partir de janvier 2024. Il rappelle qu'au regard de l'obsolescence des machines de l'atelier, il devient impératif que celui-ci investisse dans du nouveau matériel pour assumer d'une part les cours des apprenants du LEGTA et d'autre part, pour assurer l'accès aux producteurs locaux de cet outil de transformation.

N. PETIT précise qu'il est préférable que l'atelier investisse car ce centre est en capacité de récupérer la TVA alors que le LEGTA n'a pas accès à cette disposition.

<b>23-117</b>	Tarifs 2024 d'hébergement et de restauration, de location et de prestation - EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adoptée à l'Unanimité
---------------	---	--

V. AUDURIAU souligne que les tarifs n'ayant pas été revus à la hausse depuis 3 ans, une augmentation de 5% a alors été appliquée.

V. AUDURIEAU présente la décision modificative n° 2.

Le budget primitif ainsi que la décision modificative n°1 sont revus à la hausse de + 721 000 € en dépenses contre seulement + 477 500 € en recettes. Les prévisions budgétaires s'établissent désormais à 10 878 078 €. En fonctionnement, la perte est estimée à 109 379 €.

Les investissements connaissent les variations suivantes : - 261 374 € en dépenses et – 181 400 en recettes.

Globalement, 266 190 € devraient être prélevés sur le fonds de roulement de l'Agrocampus 64.

EN FONCTIONNEMENT : Le fait majeur concernant les trois lycées est le réajustement de la dotation de fonctionnement en raison de la baisse du prix du gaz de l'ordre de 30 % et d'une surévaluation des dépenses d'électricité ; celle du LEGTA baisse de 94 500 euros contre 19 808 pour Oloron et ne varie pas sur Orthez vu que c'est le lycée F. Jammes qui gère les fluides.

L'autre fait à noter est la baisse de la collecte de la taxe d'apprentissage (- 25 000 € pour Montardon et – 16 000 € sur Orthez – Oloron se maintient) suite au passage sur la plateforme Soltea.

Les trois lycées présentent un solde largement déficitaire.

Concernant le CFA, son résultat est moindre cette année (+ 247 000 €) car impacté par la masse salariale qui connaît une évolution de + 111000 €. Or ce poste représente 65 % du budget de fonctionnement du CFA.

Le CFPPA ne connaît pas la même évolution de ses dépenses en matière de personnel car les augmentations réalisées ont été compensées par une embauche non réalisée. Elles augmentent toutefois dans une moindre mesure à hauteur de 8 000 euros.

Par contre, il a dû faire face à une forte augmentation de ses dépenses pédagogiques afin d'acquérir le matériel indispensable aux formations d'aménagements paysagers et d'élague. Son résultat final est évalué à + 6000 euros.

Les exploitations ainsi que la halle rencontrent également des difficultés :

Pour Montardon : les dépenses sont ajustées au plus près ; toutefois, une provision de 33 500 € est présentée en vue d'une rupture conventionnelle. Côté recettes, un report de vente de 6 animaux sur 2024 diminue les recettes de 40 000 €.

Globalement le déficit envisagé est de l'ordre de 165 000 €.

Pour Oloron : les recettes stagnent (moins de ventes en produits végétaux et animaux) tandis que les dépenses évoluent (aliment du bétail, et autres fournitures) à hauteur de 6 500 €.

Pour Orthez : les recettes et dépenses évoluent peu (+ 25 000 €). Les postes impactés par les augmentations sont les mêmes qu'à Oloron ainsi que quelques réparations sur matériels.

Concernant les recettes, les principales variations concernent les palmipèdes : vente et indemnisation suite à la grippe aviaire.

Le résultat de fonctionnement est d'environ – 15 000 €.

Enfin, la halle, grâce à un apport financier par le biais des balances d'échange connaît un solde excédentaire de + 254 000 qui va lui permettre d'investir dans du matériel afin de remplacer le matériel actuel qui est devenu obsolète.

EN INVESTISSEMENTS, on notera que les principales variations - 261 374 € proviennent des exploitations d'Oloron et Orthez qui reportent leurs travaux de fin 2023 à début 2024 (Jardins d'Hiver pour les palmipèdes + matériel de prairie sur Orthez et tapis d'alimentation et organisation de la bergerie à Oloron).

Globalement à l'issue de cette seconde décision modificative, un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 266 190 € est proposé.

Ledit fonds de roulement net (sans les stocks) s'élèvera à 3 443 729 € ce qui représente 115 jours de fonctionnement.

<b>23-118</b>	Décision modificative n°2 de l'exercice 2023	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
---------------	--	---

#### V. AUDURIEAU présente le budget primitif 2024.

Le budget 2024 de l'Agrocampus 64 s'élève à pas moins de 10 millions d'euros en fonctionnement et presque 1 215 000 € en investissements.

Par rapport à celui présenté au Conseil Administratif, à la même époque l'an passé, il est en augmentation de 325 000 euros en fonctionnement.

Cependant, la variation se fait sentir dans la section d'investissement qui passe de 345 000 € au BP de 2023 à pratiquement 1 215 000 € en 2024.

La section de fonctionnement est présentée avec une perte prévisionnelle de 293 000 euros contre 182 000 euros l'an passé.

Ces projets de budgets n'ont pas été simples à bâtir en raison des fortes augmentations des coûts de l'énergie ou de l'alimentation tant pour les élèves que pour les animaux ainsi que les charges salariales.

Il faut rajouter à cela que les dotations régionales sont en net retrait cette année, en raison des réajustements dus aux coûts énergétiques mais également en raison de la bonne santé financière de l'Agrocampus. En effet, les lycées disposant de plus de 90 jours de réserves permises par le fonds de roulement voient leur dotation réduite de 10 % et même s'il se situent entre 60 et 89 jours ; la réduction opérée est de 5 %.

Les trois lycées de l'Agrocampus relèvent de la 1<sup>ère</sup> catégorie (+ 90 jours) et ce n'est pas moins de 70 000 euros qui manquent à l'appel.

Les budgets primitifs des trois lycées sont tous déficitaires à hauteur de 107 000 euros. Ils ont été calculés au plus juste. Les budgets du CFA et du CFPPA sont également en net retrait puisque le CFA présente son budget 2024 avec un léger déficit de 25 000 €.

La raison en est la baisse de 10 % en moyenne de la prise en charge du coût du contrat apprenti par les OPCO ce qui peut être estimé à environ 250 000 euros sur l'année. Face à ces recettes la masse salariale est quant à elle en augmentation de 58 000 euros.

S'agissant du CFPPA, le budget primitif est équilibré avec un très léger excédent de 1 650 euros. Son montant évolue peu (+20 000 €) entre 2023 et 2024.

#### Les exploitations :

Le projet de budget pour celle de Montardon est en retrait d'environ 72 000 € en raison notamment d'une baisse de 16 500 euros du poste sous-traitance, d'une baisse également du coût de la main-d'œuvre et d'une stabilisation des coûts des intrants. Malgré les efforts réalisés en dépenses, le déficit est estimé à 114 000 euros.

S'agissant de celle d'Oloron, les volumes financiers présentés sont stables et l'équilibre presque atteint avec un léger déficit de 2000 euros.

L'exploitation d'Orthez présente des comptes équilibrés et en évolution d'environ 30 000 euros.

Les chiffres de la halle sont également stables, niveau dépenses par rapport à 2023 mais baissent en recettes (moins de groupes GRETA accueillis – bouchers ou poissonniers). Le déficit est estimé à 46 000 euros.

Globalement le budget de fonctionnement de l'Agrocampus 64 ne connaît pas de grandes nouveautés dans sa construction mais fait face à des difficultés liées à l'évolution des coûts de l'énergie, des fournitures, denrées et de la masse salariale.

#### Les investissements :

Les cinq centres de formation présentent peu d'investissements à part des renouvellements ou compléments d'équipements pédagogiques dont le financement est majoritairement assuré par la région concernant les lycées. Par contre, les plus gros projets d'investissement sont regroupés sur les exploitations comme suit:

Pour Montardon : 380 000 € pour l'aménagement de clôture et d'abreuvement, du matériel complémentaire mais principalement, le projet de mise aux normes des effluents ; le tout financé à hauteur de 60 % par la région.

Pour Orthez : 230 000 € pour un projet de jardins d'hiver pour les palmipèdes, cofinancé par la région à hauteur de 60 %.

Pour Oloron : 153 000 euros pour un projet d'aménagement de la bergerie.

Suite à ces importants projets sur les exploitations, il apparaît cohérent qu'un prélèvement sur le fonds de roulement soit proposé à hauteur de 602 000 euros environ vu que les réserves de l'Agrocampus sont estimées à l'issue de ce prélèvement, à 2 841 838 € soit 104 jours de fonctionnement.

<b>23-119</b>	Budget Primitif 2024	Pas d'observation Adoptée à l' Unanimité
---------------	----------------------	---

### Questions diverses

Néant.

Toutefois, J. LAPORTE pour le SNETAP-FSU souhaite qu'à l'avenir, les absences soient comptabilisées.

Mot de remerciements de la part de B. LAYRE.

Levée de séance à 12h30.

Le Président du Conseil d'Administration,

Monsieur Bernard LAYRE